

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 17 février 2020

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (23) : Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Alain BOUSQUET, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Pierre INGLES, Georges VICENS, Daniel MARIN, Frédéric BES, Martine PIERA, Michel POUDADE, Jean Louis SARDA, Michel SANTANACH, Pierre RIU, Pierre BATAILLE, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOSES, Stéphanie PRUDENTOS, Jean Pierre JULIEN, Yves DOURLIAH (procuration à Pierre Bataille)

Date de convocation : 10 février 2020

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Réhabilitation du refuge gardé des Bouillouses - Demande de subventions

Le Lundi 17 février 2020 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Pierre dels Forcats, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes détient la compétence développement des activités de pleine nature) et promotion du tourisme.

Le Président informe qu'afin de favoriser notamment l'itinérance (randonnées sur plusieurs jours) sur le territoire et améliorer la qualité d'accueil des randonneurs, excursionnistes ainsi que touristes, le conseil communautaire a délibéré en faveur de la réhabilitation du refuge gardé des Bouillouses.

Le Président précise que ce projet est situé sur la Commune de Les Angles, au pied du site naturel classé du Lac des Bouillouses géré par le Département des Pyrénées-Orientales. Il insiste sur le fait la réhabilitation de cet hébergement touristique se veut exemplaire et en adéquation avec les orientations du SCoT et les objectifs du Parc naturel régional : « Vers un tourisme durable – une destination touristique quatre saisons ».

Afin de lancer les travaux dès ce printemps, le Président propose le dépôt de dossiers de demande de subvention dans l'optique d'obtenir maximum 80% de co-financement de l'opération, comme présenté via le plan de financement suivant :

Etat – FNAT (CGET Pyrénées) - 30%	401 255.94 €
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée- 25%	334 379.95 €
Conseil Départemental des Pyrénées Orientales - 25%	334 379.95 €
Autofinancement (Communauté de communes) - 20 %	267 504.00 €
TOTAL HT	1 337 519.89 €

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- DE VALIDER LE DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR FINANCER LE PROJET ET LE PLAN DE FINANCEMENT PROPOSE
- DE DONNER TOUS POUVOIRS AU PRESIDENT POUR SIGNER TOUT DOCUMENT A CE SUJET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 17 février 2020

Jean Louis DEMELIN
Président



Envoyé le 18-02-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 18-02-2020
NOTIFICATION FAST